

## Compte Rendu du Conseil Municipal du mardi 17 juin 2014 à 20h45

**Présents:** M. DOUET Jean Paul, Mme GON Sylvie, M. NORMAND Anthony, Mme STEIN Rachel, M. BOUCON Denis, Mme BOUSSET Véronique, M. BORIE Stéphane, Mme BOULANGER Jeanne, M. PICOU Jean-François, M. MONTEUX Stéphane.

**Absente excusée :** Mme TESSIER Magali donne pouvoir à Mme BOULANGER Jeanne.

**Présents dans la salle :** Mme LOCRE Véronique, secrétaire de Mairie, Mme CHAPELLE Patricia, Messieurs CHAPELLE Daniel, DEKERPEL Frédéric, MOYON Michel, Monsieur BEHAR Cyril arrivé à 21h00.

**Secrétaire de séance:** Mme BOUSSET Véronique.

### **ORDRE DU JOUR :**

DELIBERATIONS

- IRL

- SAGE DE LA NONETTE

TRAVAUX EN COURS

COMMUNICATIONS DIVERSES

Signature du compte-rendu du 16 mai 2014 par les membres du conseil présents ce jour-là.

---

### **DELIBERATIONS**

- IRL : Indemnités Représentatives de Logement des instituteurs

Comme tous les ans, le conseil municipal doit se prononcer sur le taux proposé pour fixer le montant du loyer accordé aux instituteurs non professeurs des écoles. Ce taux est aligné sur l'indice des prix ; pour 2014, il est de 1,3%.

Proposition acceptée à l'unanimité.

- SAGE DE LA NONETTE

Le conseil municipal devait se prononcer sur la délimitation des zones humides faite par le SAGE de la Nonette, mais la commune n'a pas reçu les documents nécessaires. La délibération est donc reportée au prochain conseil municipal après réception de ces documents.

M. BOUCON ayant participé à une réunion du SAGE de la Nonette, M. le Maire lui donne la parole. M. BOUCON explique que, dans le cadre de son travail sur la gestion de l'eau, le SAGE de la Nonette délimite les zones humides dans la partie sud de l'Oise. Elle effectue une sensibilisation des collectivités afin d'éviter les constructions dans ces zones humides. En effet, le ruissellement des eaux sur le versant favorise la biodiversité qui constitue un filtre naturel. Montagny Ste Félicité n'a pas de zones humides.

*Pour la délibération suivante ne figurant pas à l'ordre du jour, le Maire sollicite le Conseil Municipal qui accepte d'en délibérer à l'unanimité. Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :*

- Déclaration d'Intention d'aliéner (DIA)

M. le Maire a été informé que la propriété CARON au 26, rue Porte de Baron fait l'objet d'une promesse de vente au prix de 230.000 euros. Conformément à la loi, la commune peut faire usage de son droit de préemption.

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas utiliser son droit de préemption.

### **TRAVAUX EN COURS**

- L'épisode de grêle du dimanche 08 juin a causé des dégâts dans la commune. Un document a été distribué aux habitants les informant qu'un certificat d'intempéries peut leur être remis pour leur assureur.

M. DOUET précise qu'il a contacté Météo France comme le préconise la préfecture pour obtenir ce certificat. Montant du certificat : 61 euros + 68,50 euros de frais de gestion soit un total TTC de 155 euros. La commune, lors d'un précédent sinistre s'étant adressée à Météo-Consult a fait de même : cout du certificat : 38€. Les habitants qui le souhaitent se verront remettre gratuitement ce document par la mairie.

M. DOUET rappelle qu'un épisode orageux ne peut pas être classé en catastrophe naturelle, contrairement à ce qu'annonçait le site internet d'Ermenonville dès le dimanche soir. Cela a d'ailleurs été confirmé par la préfecture.

Le statut de catastrophe naturelle ne change pas le montant des remboursements aux assurés mais supprime le paiement de la franchise.

- Au niveau des bâtiments communaux, M. DOUET précise que des dégâts ont été causés aux toitures de l'école et de l'église. La société CRÉTÉ vient faire le point sur les travaux à entreprendre le 26 juin à 14h00. Nous ne connaissons pas encore le montant de la franchise restant à la charge de la commune.
- Des descentes de gouttières en fonte sont en cours de réparation.
- Le conseil général a voté la subvention pour les ralentisseurs (plateaux) prévus rue Porte de Baron.
- En remplacement du sable, du gazon synthétique va être posé autour des jeux pour enfants à l'école et à la maison des loisirs pour un coût de 800 euros.
- Plusieurs propositions pour le remplacement du chauffe-eau des vestiaires du terrain de foot sont à l'étude, mais le coût de l'installation est élevé : 850 euros.
- Pour les travaux prévus dans les logements communaux, M. DOUET précise que le chauffagiste doit venir la semaine prochaine.
- La rampe de l'escalier de la bibliothèque est descellée et doit être refixée.

## **COMMUNICATIONS DIVERSES**

- Des modifications ont été apportées au site internet de la commune.
- Le bulletin municipal est en cours d'élaboration. Il sortira fin juin. Il est rappelé à cette occasion que le bulletin municipal sera publié 2 fois/an.
- Le jury pour le concours des villages fleuris passera dans la commune le 02 juillet à 16h00.
- Parallèlement à ce concours, Mme GON est en charge d'un projet pour l'opération « Plus d'arbres », dont le but est d'obtenir des aides pour l'amélioration des plantations communales.
- La commune est en copie d'une réponse envoyée à Mme HARMSWORTH par la Fédération Française de Tir à l'Arc. M. DOUET donne lecture du courrier qui précise que les installations et équipements de la Compagnie d'Arc de Montagny sont conformes et qu'aucun problème de sécurité n'a été relevé.
- Une réunion de travail sur l'organisation des rythmes scolaires a eu lieu le lundi 16 juin en présence des membres du SIVOS, des directrices des écoles et des représentantes de parents d'élèves. M. DOUET rappelle que les cours auront lieu les lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi. Il a été décidé d'assurer un périscolaire gratuit sur les ¾ d'heure libérés chaque soir. La cantine sera assurée le mercredi midi. Le centre aéré fonctionnera le mercredi après-midi jusqu'à 19h00 au lieu de 18h00 actuellement. Le périscolaire du matin fonctionnera sur les 5 jours. M. DOUET précise qu'un questionnaire a été envoyé à 133 parents. Seulement 84 réponses ont été reçues. Il est donc difficile de savoir précisément le nombre d'enfants qui participeront au ¾ d'heure de périscolaire gratuit. Au vu des réponses obtenues, il y aurait 60 enfants au périscolaire du soir au lieu de 40 actuellement. Les locaux de Montagny et le nombre de membres du personnel semblent donc suffire. Il a été décidé d'embaucher une personne en contrat d'avenir pour l'organisation et le suivi des rythmes scolaires et des animations et de remplacer l'agent d'animation dont le contrat aidé se termine en septembre. Mme STEIN et M. DOUET soulignent que ces décisions ont été unanimes.
- Le 02 juin, a eu lieu le tirage au sort des jurés d'assises en présence de Mme LOCRE. 3 personnes figurant sur les listes électorales de Montagny Ste Félicité ont été désignées. Il s'agit de Mesdames LASSERRE Sandra, COSTALA Nadine et LELONG Christiane.
- La mairie de Versigny nous informe, via son comité des fêtes, qu'elle organise pour la 4ème année consécutive un rallye de voitures anciennes. Elle nous demande l'autorisation d'emprunter la D548 entre Silly le Long et Montagny Ste Félicité le 22 juin vers 11h30 avec 50 véhicules. M. DOUET rappelle que la D548 dépend du département et que le pont surplombant la RN2 dépend de Silly Le Long. La commune ne peut donner son accord que pour la partie qui la concerne. Une réponse dans ce sens sera faite.
- L'association Histoire et Archéologie de Nanteuil le Haudouin nous informe qu'elle a édité un ouvrage sur la période 1939-1945 à Nanteuil le Haudouin. Un exemplaire est disponible à la mairie.
- Le PNR propose aux communes la réalisation d'un « plan de désherbage », opération financée à 100% par le PNR, qui doit démarrer en juillet et être finalisée en octobre 2014. Les communes qui le souhaitent peuvent se porter candidates, sachant que les communes avec des plans d'eau seront prioritaires. La commune décide de se porter candidate.
- Mme BOULANGER nous informe qu'elle a participé à la « Journée des petits éco-citoyens » organisée par le PNR pour les classes de CM2. Le matin, des spectacles sur la bio-diversité et l'environnement ont été présentés. L'après-midi, des ateliers ont été organisés par les écoles, suivis de spectacles préparés par 12 classes d'enfants. Mme BOULANGER et M. DOUET soulignent la qualité des réalisations des enfants et la richesse de l'expérience. M. DOUET propose de présenter le travail des enfants de Montagny dans le bulletin municipal.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22h20.**